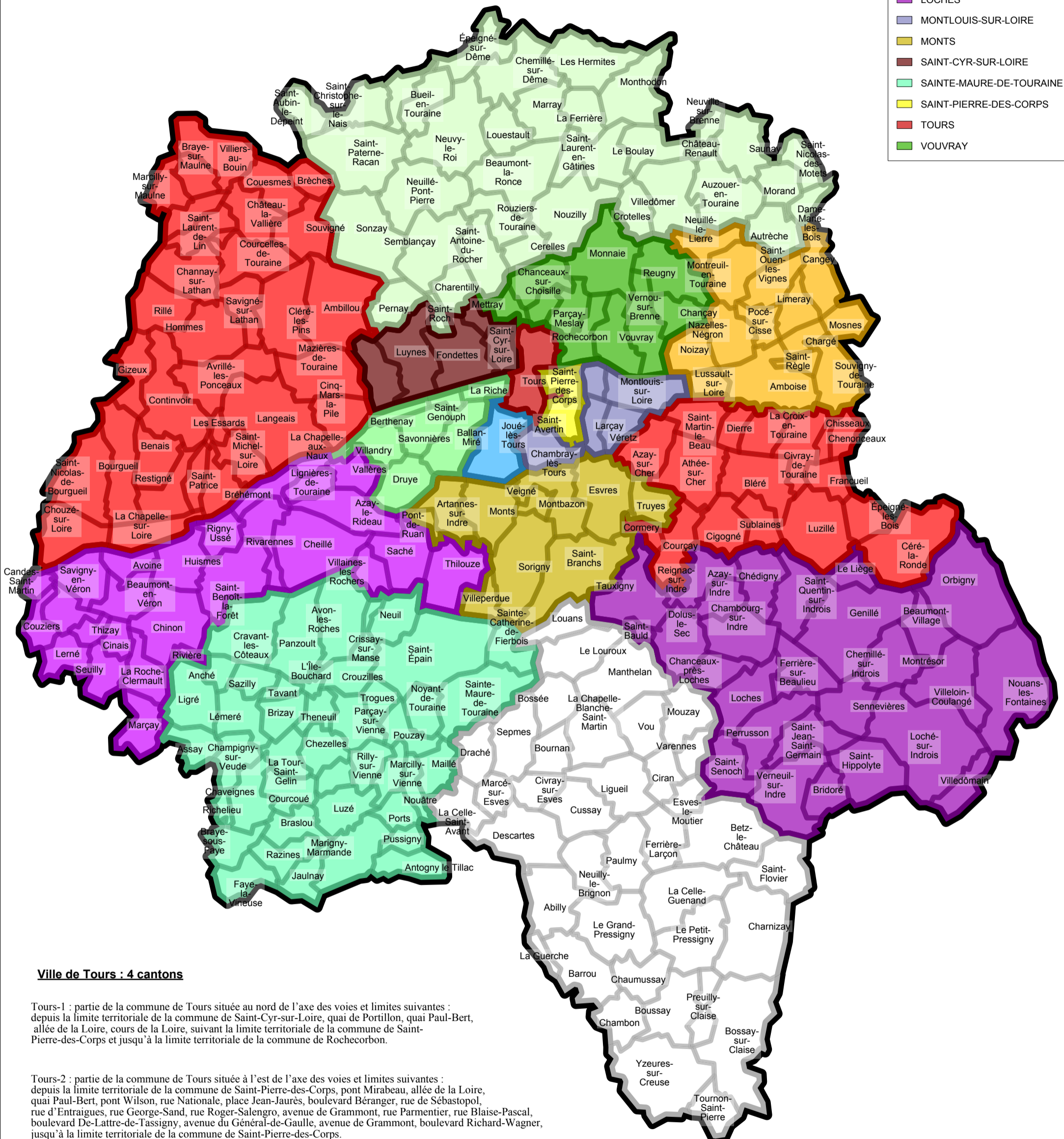


Cantons 2014

Décret 2014-179 du 18 février 2014
portant délimitation de cantons
dans le département d'Indre-et-Loire

	AMBOISE
	BALLAN-MIRE
	BLERE
	CHATEAU-RENAULT
	CHINON
	DESCARTES
	JOUE-LES-TOURS
	LANGEAIS
	LOCHES
	MONTLOUIS-SUR-LOIRE
	MONTS
	SAINT-CYR-SUR-LOIRE
	SAINTE-MAURE-DE-TOURAINES
	SAINTE-PIERRE-DES-CORPS
	TOURS
	VOUVRAY



Ville de Tours : 4 cantons

Tours-1 : partie de la commune de Tours située au nord de l'axe des voies et limites suivantes : depuis la limite territoriale de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire, quai de Portillon, quai Paul-Bert, allée de la Loire, cours de la Loire, suivant la limite territoriale de la commune de Saint-Pierre-des-Corps et jusqu'à la limite territoriale de la commune de Rochecorbon.

Tours-2 : partie de la commune de Tours située à l'est de l'axe des voies et limites suivantes : depuis la limite territoriale de la commune de Saint-Pierre-des-Corps, pont Mirabeau, allée de la Loire, quai Paul-Bert, pont Wilson, rue Nationale, place Jean-Jaurès, boulevard Béranger, rue de Sébastopol, rue d'Entraigues, rue George-Sand, rue Roger-Salengro, avenue de Grammont, rue Parmentier, rue Blaise-Pascal, boulevard De-Lattre-de-Tassigny, avenue du Général-de-Gaulle, avenue de Grammont, boulevard Richard-Wagner, jusqu'à la limite territoriale de la commune de Saint-Pierre-des-Corps.

Tours-3 : partie de la commune de Tours située au sud de l'axe des voies et limites suivantes : depuis la limite territoriale de la commune de Joué-lès-Tours, route des Deux-Lions, avenue Jean-Portalis, cours du Cher, pont Saint-Sauveur, rue Auguste-Chevallier, rue Stéphane-Pitard, boulevard Marchand-Duplessis, boulevard Jean-Royer, rue Auguste-Chevallier, rue de Boisdenier, rue Giraudeau, rue Roger-Salengro, avenue de Grammont, rue Parmentier, rue Blaise-Pascal, boulevard De-Lattre-de-Tassigny, avenue du Général-de-Gaulle, avenue de Grammont, boulevard Richard-Wagner, jusqu'à la limite territoriale de la commune de Saint-Pierre-des-Corps.

Tours-4 : partie de la commune de Tours non incluse dans les cantons de Tours-1, Tours-2 et Tours-3

Le bureau centralisateur de ces cantons est le bureau centralisateur de la commune de Tours.